

À l'attention de
Take Off S.p.A.
Via Montenapoleone, 8
20121 – Milan (MI),

Milan, le 31 mars 2022

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE LA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE TAKE OFF S.p.A.
ET CERTIFICATION DE L'INEXISTENCE DE CAUSES D'INÉLIGIBILITÉ

Le soussigné Maurizio Baldassarini, né à Rome, le 21 décembre 1963 et résidant à Rome, Via Cesare Majoli, 10

Attendu que

le soussigné

- a été nommé, le 28 mars 2022, administrateur par le conseil d'administration de la société Take Off S.p.A. (« Take Off ») par cooptation en vertu de l'article 2386 du Code civil italien et que, par conséquent, conformément à l'article susmentionné, il restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale convoquée pour le 28 avril 2022 ;
- a été désigné par le conseil d'administration comme candidat au poste d'administrateur de Take Off aux fins de compléter les membres du conseil d'administration par l'assemblée générale convoquée pour le 28 avril 2022, sur première convocation, ou, si nécessaire, pour le 29 avril 2022, sur deuxième convocation ;
- est conscient des exigences que la loi actuelle prescrit pour assumer la fonction d'administrateur de Take Off ;

le soussigné, sous sa responsabilité exclusive, a pris connaissance des dispositions de l'art.

76 du Décret Présidentiel italien n. 445 du 28 décembre 2000 en ce qui concerne la falsification présumée de documents et les déclarations mensongères,

déclare

- A. qu'il accepte la nomination et, en cas de nomination par l'assemblée générale convoquée, le poste d'administrateur de Take Off et ;
- B. qu'il a pris connaissance des conditions requises par la législation en vigueur pour la nomination à ladite fonction ;
- C. qu'il ne se trouve pas dans une situation d'inéligibilité, de déchéance et/ou d'incompatibilité prévue pour le poste d'Administrateur de la Société par les dispositions légales en vigueur ;
- D. qu'il ne se trouve pas dans les conditions d'inéligibilité et de déchéance prévues par l'art. 2382 du Code civil italien ;
- E. qu'il respecte les exigences d'intégrité pour la fonction d'administrateur prévues par les dispositions combinées des art. 147-*quinquies* et 148, paragraphe 4, du décret législatif italien 58/1998 ;

- F. qu'il n'a pas fait l'objet de condamnations pénales ou d'autres sanctions dans des pays étrangers pour des délits correspondant à ceux qui entraîneraient, selon la loi italienne, la perte des exigences d'intégrité ;
- G. qu'il peut consacrer le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la Société, compte tenu également de l'engagement lié à ses activités de travail et professionnelles et du nombre de mandats exercés en tant que membre d'organes d'administration ou de surveillance d'autres sociétés ;
- H. qu'il n'exercera aucune activité en concurrence avec celle de Take Off.

Le soussigné s'engage à informer rapidement le conseil d'administration de Take Off de toute modification de cette déclaration et à produire, sur demande de Take Off, la documentation appropriée pour confirmer l'exactitude des données déclarées ici. Un curriculum vitae est joint.

Le soussigné autorise le traitement des données personnelles recueillies conformément à la législation en vigueur et exclusivement aux fins pour lesquelles elles sont fournies.

Lieu et date

Salutations distinguées

